



Pas de naissance sans consentement !

Tout individu a le droit de disposer de son corps et de sa vie. Pourtant, nous imposons à nos enfants la violence de leur naissance.

Le consentement à la naissance vise à respecter le principe fondamental d'autodétermination en demandant l'accord de l'enfant avant sa venue au monde.

Il ne s'agit pas de retarder la naissance indéfiniment, mais d'ouvrir un dialogue entre les parents et leur futur enfant, en tenant compte de ses besoins et aspirations.

Le consentement à la naissance : une utopie ? Non, une nécessité !

